

Roissy, le 7 avril 2005

## **OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDIT SYNDIQUE MULTIDEVISES D'UN MONTANT DE 1,2 MILLIARD D'EUROS**

Air France a signé ce jour un contrat de crédit *revolving* multidevises d'un montant de 1,2 milliard d'euros et d'une durée de 5 ans auprès de 19 banques internationales.

### **Une ligne de crédit de 1,2 milliard d'euros pour le développement du groupe**

Tirant profit des conditions actuellement favorables du marché, Air France a procédé, le 7 avril 2005, au refinancement anticipé de sa ligne de crédit syndiqué multidevises qui expirait en août 2006.

Cette nouvelle ligne de crédit d'une durée de 5 ans – avec deux options de prorogation d'un an au terme de la première et de la deuxième année – permettra à Air France :

- de disposer d'un outil de financement flexible lui permettant d'optimiser sa trésorerie,
- de diversifier ses sources de financement en complément des financements aéronautiques structurés.

Air France dispose donc, en ce début d'exercice budgétaire, d'une ligne de crédit expirant désormais en avril 2010.

### **Un syndicat bancaire international**

Le syndicat se compose de 19 banques de premier plan parmi lesquelles 7 sont françaises, 3 britanniques, 4 allemandes, 2 américaines, 2 viennent du Bénélux et 1 est japonaise.

L'appel d'offre ayant été sursouscrit Air France a décidé de porter le montant de sa ligne de crédit à 1,2 milliard d'euros contre 1 milliard d'euros précédemment. Cependant, en dépit, de cette augmentation, une réduction de l'engagement des différentes banques du syndicat s'est avérée nécessaire, Air France ne souhaitant pas dépasser le montant de 1,2 milliard d'euros.

Les sociétés *Bank of Tokyo-Mitsubishi*, *BNP Paribas*, *Crédit Mutuel - CIC* and *Natexis Banques Populaires* se sont vu confier le rôle de *Bookrunners* et la qualité d'Arrangeurs Mandatés. *Natexis Banques Populaires* a par ailleurs été nommée Agent au titre du contrat. Chacun des quatre *Bookrunners* participe à hauteur de 100 million d'euros.

Les engagements des différentes banques du syndicat se répartissent comme suit :

- Les Arrangeurs Mandatés, *ABN AMRO Bank N.V.*, *Barclays Capital (the investment banking division of Barclays Bank PLC)*, *Calyon*, *Citigroup*, *HSBC CCF* and *SG Corporate & Investment Banking*, participent pour 70 million d'euros chacun,
- *BRED Banque Populaire*, *Deutsche Bank Luxembourg S.A.*, *Dresdner Bank AG*, *Fortis Bank*, *IXIS Corporate and Investment Bank*, *The Royal Bank of Scotland plc* and *WestLB AG*, agissant en qualité d'Arrangeurs participent pour 45 million d'euros chacun au côté de *JP Morgan Chase Bank N.A.* qui participe à hauteur de 40 million d'euros,
- *Landesbank Hessen – Thüringen Girozentrale* en sa qualité de co-Arrangeur participe à hauteur de 25 million d'euros.

### **Conditions financières**

Les conditions financiers sont améliorées en comparaison de celles du crédit syndiqué signé en 2001 : la marge s'élève ainsi à 21 points de base annuels au dessus de l'Euribor et est portée à 23,5 points de base si plus de 66% de la ligne de crédit est tirée. La commission de non utilisation est pour sa part de 7 points de base annuels.